

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 22 janvier 2025

01.2025-20	CYCLE DE L'EAU OBJET : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de maintenance, renouvellement et contrôle d'hydrants pour la défense extérieure contre l'incendie – avenant n°2
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_05.09.2023-01 du Bureau Communautaire du 5 septembre 2023 approuvant l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de maintenance, renouvellement et contrôle d'hydrants pour la défense extérieure contre l'incendie conclu avec l'entreprise SAUR - siège social : 11 chemin de Bretagne – 92130 Issy Les Moulineaux – Agence régionale : 80 avenue des Noëles – 44504 La Baule,

VU la décision du Président n°12.2023-12 du 11 décembre 2023 actant la conclusion d'un avenant n°1 pour l'ajout de prix nouveaux à l'accord-cadre sans incidence financière sur le contrat en cours,

Considérant la nécessité de mettre à jour les coordonnées bancaires indiquées dans l'acte d'engagement et d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement,

Considérant le projet d'avenant n°2, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 2 à l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de maintenance, renouvellement et contrôle d'hydrants pour la défense extérieure contre l'incendie avec l'entreprise précitée, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 28/01/2025
Jean-Guy CORNU
Président





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs
CS 89409
44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

SAUR SAS – DIRECTION TRAVAUX BRETAGNE

Siège social : 11 chemin de Bretagne 92130 Issy Les Moulineaux
Adresse locale : 80 avenue des Noellles 44504 La Baule

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande

Travaux de maintenance, de renouvellement et de contrôle d'hydrants pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Marché n° 23.024

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **18 septembre 2023**

■ Date de démarrage des prestations : **16 octobre 2023**

■ Durée d'exécution de l'accord-cadre : Période initiale de 1 an à compter de la date de démarrage indiquée dans l'ordre de service.

Renouvelable 3 fois par tacite reconduction de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

■ Montant initial de l'accord-cadre :

- Accord-cadre à bons de commande sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 85 000 € HT, valable pour la durée du marché.
- Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Clisson , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A, le

Signature du titulaire,